



LE COLIBRI EXPRESS

Journal du Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la C.-B.

Mot du président

Chères et chers collègues,

Nous voilà déjà dans le troisième mois de l'année scolaire!

Le dossier de la restauration revient à chaque année. Nous avons communiqué avec les représentantes et représentants syndicaux de vos écoles afin d'obtenir un portrait juste de votre situation. Si votre classe n'est pas en conformité de taille ou de composition, ne tardez pas à les informer.

Ombre au tableau, l'ardeur mise par certaines directions pour faire pression auprès des enseignantes et enseignants de passer les EHB a atteint de nouveaux records cette année. De plus, cela s'est fait en diminuant les accommodements aux membres concernés et aussi en mettant parfois en doute les refus soumis par les parents. C'est à croire que certaines directions attachent de la valeur au classement des écoles fait par l'Institut Fraser qui, soyons clairs, est une attaque directe aux écoles publiques. Ne devraient-ils pas plutôt se porter à sa défense?

Rappelons que les EHB alourdissent inutilement la tâche de nos collègues de 4^e et de 7^e année. Malheureusement, cette année, certains de nos collègues ont fait fi de ce que vivent leurs collègues et ont encore une fois accepté de faire ces corrections, malgré la demande syndicale de ne pas le faire. Heureusement plus de 97% de nos membres ont respectés leurs collègues et sont restés solidaires.

En toute solidarité,

Stéphane Bélanger

#redforBCed

La FECB encourage les membres à porter du rouge les vendredis pour souligner l'importance de l'éducation en Colombie-Britannique, #redforBCed. Si vous le faites, il est important de ne pas en parler avec les élèves, ni d'impliquer les élèves de quelque façon que ce soit. Si les élèves vous posent la question, il suffit de dire qu'on soutient l'éducation publique.

Réunion zonale des 18 et 19 octobre

Par Stéphane Bélanger

La réunion zonale de la FECB a eu lieu les vendredi 18 et samedi 19 octobre à l'hôtel Sheraton Guildford de Surrey. Cette réunion avait pour objectif de permettre aux différents représentants des comités de la région du Grand Vancouver de discuter des enjeux et des priorités à établir au sein de chaque comité ex. : santé et sécurité; justice sociale; développement professionnel; négociations, etc.)

En plus des rencontres, les membres ont pu assister à une plénière. La première partie de celle-ci portait sur l'équité et l'inclusion puis mettait l'accent sur les moyens de mettre fin à la perpétuation du colonialisme et sur les actions que les membres pouvaient faire afin de faire progresser la réconciliation. La deuxième partie de la plénière a servi, d'une part, à discuter de l'impact des stratégies pour mettre un frein au modèle de financement en éducation axé sur la prévalence et, d'autre part, à élaborer des stratégies visant à empêcher sa mise en œuvre.



Formation des représentantes et représentants syndicaux

Par Kathy L.-Cabana

La première session de formation des représentantes et représentants syndicaux de l'année 2019-2020 s'est déroulée les 21 et 22 octobre 2019. Ce fut l'occasion pour les membres de l'exécutif et les représentantes et représentants syndicaux d'assister à trois ateliers.

Le premier atelier, « *Limites professionnelles : relations enseignant(e)/élève* » a été animé par Bénula Bunjun, enseignante à Sooke. Cet atelier avait pour but de comprendre les bases légales, éthiques et fiduciaires de la conduite appropriée d'un enseignant; d'examiner les limites appropriées des relations enseignant(e)s/élève; d'analyser les situations qui pourraient dépasser les limites ou qui pourraient mener à des allégations d'inconduite d'un(e) enseignant(e); et de réviser le processus/les étapes à la suite d'allégations d'inconduite d'un(e) enseignant(e).

Les membres ont eu la chance de connaître les différents facteurs affectant la convenance de la relation, les limites dans les relations enseignant(e)/élève ainsi que de se familiariser avec les normes de la *Teacher Regulation Branch (TRB)* et les trois premières clauses du Code de déontologie de la FECB. Finalement, divers scénarios issus du *TRB* furent présentés afin d'aider les membres à identifier l'apparence d'une transgression, des limites ou les signes avant-coureurs, ainsi que le comportement inapproprié ; à déterminer les interventions possibles de vos collègues ou de la représentante ou du représentant syndical.



Cet atelier a été suivi par « *Plans de sécurité et de prévention de la violence* » présenté par Arabella Devlin. Ce dernier avait pour but de développer une compréhension de la définition de la WCB sur la violence en milieu de travail, d'être en mesure d'identifier les dangers et les risques associés à la violence, d'être capable de comprendre le développement d'un plan de sécurité qui protège l'employé(e) ainsi que de comprendre le rôle des membres du Comité de santé et sécurité. Les membres ont appris qu'ils ont la responsabilité de signaler les incidents violents (règlement 3.1 WorkSafe BC) et ont vu les facteurs de risque (manque de formation, composition des classes, manque de personnel, employé

stressé, nombres d'élèves identifiés, santé mentale des élèves, etc.). Les représentants et les représentantes ont appris que tout membre doit remplir une déclaration si l'incident a eu un impact sur notre bien-être et/ou sur notre santé physique ou mentale. Le formulaire est disponible ici: <https://www.worksafebc.com/en/resources/claims/forms/workers-report-of-injury-or-occupational-disease-to-employer-form-6a?lang=en>

Les membres ont également été informés, en vertu de la section 173 et 174 de la loi, des responsabilités de l'employeur. Par exemple, l'employeur doit mener une enquête préliminaire dans les 48 heures suivant l'incident et une enquête complète dans un délai de 30 jours. De plus, l'employeur doit établir des procédures, des politiques et des aménagements de l'environnement de travail afin d'éliminer le risque de violence pour les employés. Si l'élimination du risque pour les employés n'est pas possible, il faut établir des procédures, des politiques et des arrangements de l'environnement de travail (OHSR 4.29). Aussi, l'employeur doit fournir les instructions aux employés pouvant être exposés au risque de violence en les informant des:

- a) moyens de reconnaître le potentiel de violence;
- b) procédures, politiques et dispositions qui ont été développées afin de minimiser ou de contrôler efficacement le risque de violence pour les employés;
- c) réponses aux incidents violents inappropriés, incluant de quelle façon obtenir de l'assistance;
- d) procédures pour le signalement, l'enquête et la documentation des incidents violents.

Le dernier atelier, « *Enquêtes et rapports d'incidents* » a été animé par Brian Cameron, enseignant en immersion à Burnaby et Ditta Cross, enseignante en éducation autochtone. Il avait pour but de connaître la Loi sur les accidents de travail et le Règlement sur la santé et sécurité au travail relié aux enquêtes.

Les représentants et les représentantes syndicaux ont eu l'opportunité de se familiariser avec la Loi sur les accidents de travail dont la section 173 stipulant qu'« Un employeur doit immédiatement entreprendre une enquête lors d'un accident ou un incident qui :

- exige d'être signalé en vertu de la Section 172;
- implique des blessures nécessitant une attention médicale;
- présente un risque de blessures sérieuses;
- doit faire l'objet d'une enquête en vertu de la réglementation. »

Finalement, les membres ont été initiés aux procédures d'enquêtes selon le *Reference guide for Employer Incident Investigations* disponible en ligne.

Assemblée générale du SEPF

Par Kathy L.-Cabana

L'assemblée générale d'automne a eu lieu le lundi 21 octobre à la suite de la première journée de formation des représentantes et représentants syndicaux. L'assemblée a débuté par une allocution de la présidente de la Fédération des enseignants et enseignantes de la Colombie-Britannique, Teri Mooring. Elle a fait le point sur la situation actuelle ainsi que sur les négociations. L'assemblée fut coprésidée par Maria Stinchcombe et Jasmine De Serres, respectivement 1re et 2e vice-présidentes du SEPF. Après la présentation des rapports des membres de l'exécutif et leur adoption par l'assemblée, les représentantes et représentants syndicaux ont eu à débattre et à voter sur quinze propositions.

Toutes les propositions ont été adoptées à l'exception des propositions 7, 9 et 14 qui ont été reportées à l'Assemblée générale annuelle du printemps afin qu'elles soient présentées de nouveau. Les propositions concernaient les fonctions de la 2^e vice-présidence dans les politiques et les procédures; le vote par procuration; et le montant alloué aux représentants et représentantes syndicaux pour leur fonds de développement professionnel.



Parmi les propositions adoptées, cinq seront présentées à l'Assemblée générale annuelle de la Fédération en mars prochain. La deuxième proposition concerne l'offre d'un service de garde aux enfants âgés de 0 à 5 ans lors du Summer Conference de la FECB tout comme l'AGA de la FECB. La proposition 4 stipule que la FECB rembourse le taux kilométrique identique offert par le FECB aux membres qui utilisent leurs vélos à ceux qui marchent pour se rendre aux événements de la Fédération. La proposition 5 demande à ce que la FECB fasse du lobbying auprès du Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique afin d'unifier l'application du TRB et du TQS en une seule demande. Enfin, une proposition concernant la

reconnaissance des sages-femmes et une autre sur le choix du site de la tenue de la conférence d'été organisée par le FECB annuellement seront présentées.

Le concours de bourses en justice sociale est lancé!

Par votre comité de justice sociale

BOURSES À GAGNER!

1 x 1000\$

2 x 500\$

Le comité de justice sociale est fier d'octroyer trois bourses aux enseignants et enseignantes qui mèneront des projets à saveur de justice sociale dans leur salle de classe. La bourse « faire la différence » de 1000\$ ainsi que les deux bourses « Je m'implique » de 500\$ seront offertes aux gagnants et devront contribuer à la continuation ou à la création d'un projet portant sur un ou plusieurs aspects de justice sociale tels que l'absence de discrimination et de violence / Inclusion; le développement durable; les droits et responsabilités; l'égalité / équité; l'empathie; la justice; et le respect.

Le projet doit impliquer activement les élèves et les aider à passer à l'action. L'octroi de bourse supportera ainsi les enseignants et les élèves à trouver des solutions à un problème du quotidien ou à élaborer un projet contribuant au milieu scolaire et/ou à la communauté. Besoin d'inspiration? Voici un exemple de projet réalisé par l'école Franco-Nord mené sous la supervision de l'enseignant Éric Boisvert, gagnant de la bourse « Je m'implique » de 500\$ en 2019.

Les protecteurs de la nature

Par Louise, élève de 6^e année à l'école Franco-Nord

« Le 9 mai dernier, la classe des 4/5 de l'école Franco-Nord est allée en forêt pour planter les arbres à Pidherny (un parc boisé pour faire du vélo de montagne). Avec l'aide de Gretchen Prystawik, de Chelton Van Geloven et d'Anick Macintosh (ce sont des parents de notre classe qui travaillent en foresterie), la classe a réussi à planter presque 250 arbres. Le projet était l'idée de Maguatte, Louise, Stella, Ayla et Scarlett. Au début de l'année, notre enseignant nous a demandé de trouver une idée communautaire pour porter notre candidature pour obtenir une des bourses du comité « Justice sociale » offerte par le SEPF (Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la Colombie-Britannique). On a eu cette idée, car plein d'arbres ont été détruits à Pidherny par les *Douglas fir beetles*. En plantant des arbres, la classe a aidé à soutenir l'écosystème de Prince George. » - extrait



Les détails du concours et le formulaire à remplir se trouvent sur le site du SEPF dans la section «document / justice sociale ». Vous avez jusqu'au vendredi 17 janvier 2020 à 15h00 pour soumettre votre candidature à lisemartel.sepf@gmail.com. Le comité de justice sociale étudiera les soumissions et choisira trois récipiendaires. Les gagnants seront annoncés au mois de février.

Première rencontre du comité de justice sociale

Par Kathy L.-Cabana

Les membres du comité de justice sociale ont tenu leur première rencontre de l'année le 29 octobre dernier. Ils ont discuté des différentes ressources disponibles sur le site du SEPF et de celles offertes par la FECB. Le but de cette rencontre était de déterminer les orientations, les tâches à effectuer et le rôle de chacun au sein du comité. Il fut proposé de remettre en place le concours des bourses, de revoir les politiques et procédures concernant la justice sociale, de continuer la sitographie en ligne sur le site du SEPF, de promouvoir les différentes bourses de justice sociale offertes par la FECB et d'informer les membres sur les questions qui ont trait à la justice sociale via FACEBOOK et le Colibri Express grâce à la publication d'articles.

Cette année, trois conférences en justice sociale dans la région sont offertes par la FECB : une à Victoria les 13 et 14 février offerte par la FECB, Tapestry—Climate Justice, une le 29 février à Surrey, Solidarity in the

Face of the Climate Crisis in Cascadia, et une autre dans le nord de la C.-B les 15 et 16 mai 2020, Environment Justice for Northern BC. La prochaine rencontre du comité se tiendra à la fin du mois de novembre.

Développement professionnel en sciences

Par Jasmine De Serres

Science World est une organisation à but non lucratif qui offre une variété de formations et d'ateliers gratuits.

À travers la province, Science World offre des formations aux enseignants et enseignantes pendant leurs journées de développement professionnel sur le programme CCPT. Cette année, ces formations sont gratuites et disponibles en français jusqu'à la fin du mois de janvier. Vous pouvez consulter la programmation ici : <https://www.scienceworld.ca/pro-d> puis contacter Carrie Antoniazzi (cantoniazzi@scienceworld.ca) ou remplir le formulaire en indiquant que vous désirez une formation en français.

Rencontre du CE de la FECB
Maria et Stéphane ont assisté à une partie de la réunion du comité exécutif de la Fédération des enseignantes et enseignants de la C.-B. (FECB) du 23 octobre.

Saviez-vous que les membres sont toujours bienvenus à assister aux réunions du CE? Vous pouvez trouver tous les documents relatifs à ces rencontres sur le portail dans la section *Resources/ Governing body documents/Executive committee*

Science World offre aussi des ateliers de robotique en salle de classe pour les élèves de la maternelle à la 8e année. Il utilise des Robot Mice, Ozobot ou Micro:bit dépendamment de l'âge des élèves. Ces ateliers sont gratuits et même les écoles au nord de la province ou dans les petites communautés éloignées peuvent en profiter. Vous pouvez remplir le formulaire ici : <https://www.scienceworld.ca/sis> tout en spécifiant que vous désirez la formation en français.

Pour en savoir plus sur toutes les possibilités de développement professionnel avec Science World, consultez la page suivante : <https://www.scienceworld.ca/pro-d>.

Développement professionnel : un MOOC sur le TDAH

Par Jasmine De Serres



UNIVERSITÉ
LAVAL

L'université Laval offre une formation à distance de niveau universitaire gratuite, mais non créditée pour mieux comprendre, soutenir et accompagner les jeunes présentant un trouble du déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH). Offert en ligne, le MOOC (Massive Open Online Course) est accessible à un nombre illimité de participants pouvant provenir de partout dans le monde.

Cette formation, tel que nous pouvons le lire sur leur site Web, « propose un tour d'horizon du TDAH fondé sur la littérature scientifique récente afin de permettre aux participants et participantes de mieux comprendre ses symptômes et ses manifestations. Elle explore diverses approches d'intervention et stratégies susceptibles d'aider les parents et le personnel scolaire à mieux soutenir leurs enfants et élèves dans leur développement et leurs apprentissages, tant à la maison qu'à l'école. Deux cheminements sont offerts: celui dédié aux parents de jeunes présentant un TDAH âgés entre 5 et 17 ans et celui du personnel scolaire œuvrant auprès de ces

élèves. Les deux parcours abordent les mêmes sujets, mais ils suggèrent des lectures et des activités de réinvestissement adaptées à la réalité de chaque contexte d'intervention, soit en milieu familial et en milieu scolaire. »

La prochaine formation aura lieu du 24 février au 13 avril 2020 et demande environ 2 à 3 heures d'effort par semaine. Il est possible de s'y inscrire jusqu'au 20 mars : <https://www.ulaval.ca/les-etudes/mooc-formation-en-ligne-ouverte-a-tous/le-point-sur-le-tdah-comprendre-soutenir-et-accompagner-les-jeunes.html>

Rond-Point 2020 : à la recherche d'enseignants et d'enseignantes inspirants

Par Jasmine De Serres

La prochaine édition du Rond-Point se tiendra le 21 février 2020, à l'hôtel Radisson Vancouver Airport à Richmond. Nous recherchons activement des enseignants et enseignantes qui désirent partager leurs connaissances lors de cette conférence provinciale des membres du CSF. Nous recherchons d'ailleurs une variété de présentations reflétant les volets de l'élémentaire, du secondaire et des spécialistes.



Si vous êtes intéressé.es, veuillez remplir le formulaire qui vous a été soumis par James Mercier **avant le vendredi 29 novembre**. Pour plus d'information, visitez le <https://rondpoint.csf.bc.ca/>.



Suivez-nous sur les médias sociaux!



En plus de sa page Facebook qui existe depuis plusieurs années, un groupe fermé Facebook qui ne s'adresse qu'aux membres en bonne et due forme, s'est ajouté. Le SEPF gazouille aussi!

- Groupe Facebook public: <https://www.facebook.com/SEPFGB/>

- Groupe Facebook fermé : <https://www.facebook.com/groups/357978698395352/>

- Compte Twitter : @SEPF93